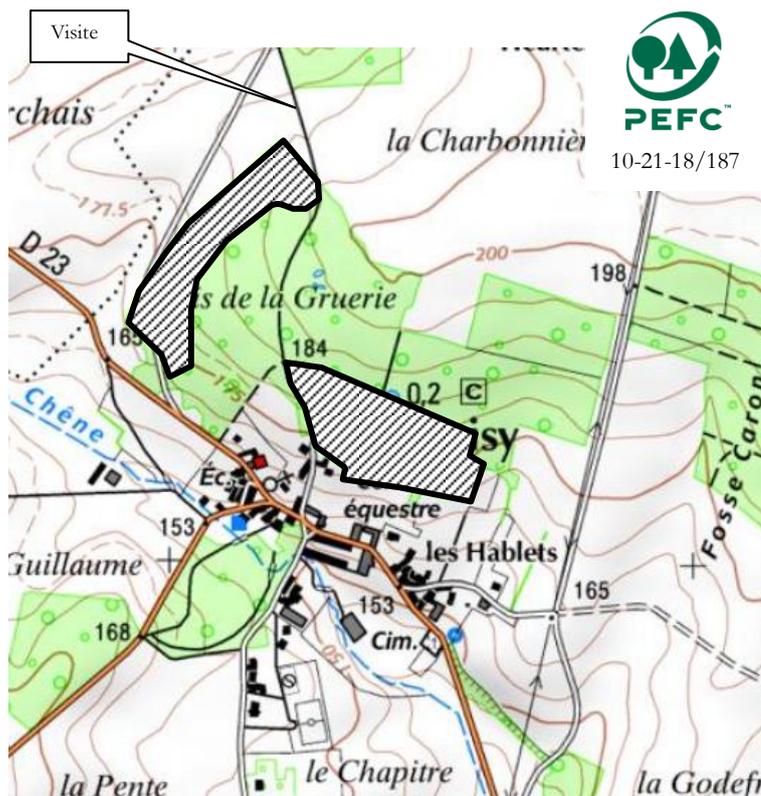


Vente Sur Pied et en Bloc



10-21-18/187



Propriétaire GF Fosse-Caron
Certification PEFC : 10-21-14/187
Département Seine et Marne (77)
Localisation Meaux Nord-Est
Commune Dhuisy
Lieu-dit Fosse-Caron
Coordonnées GPS Longitude : 3° 16' 06,04" E
 Latitude : 49° 04' 61,45" N

Essence principale	Chêne - Frêne
Volume présumé	231 m3
Nombre d'arbres	160
Volume moyen	1,44 m3

Nature coupe coupe d'amélioration
Parcelles PSG p2 - p3
Surface 10 hectares environ
Limites chemins/peinture
Marquage un flachis JMP au pied et des ronds de peinture au corps
Réserves tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture
Visite se reporter au plan ci-contre
Lot estimé par Expert JMP et LE
 Cabinet Jean-Marc Péneau
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
 Conditions particulières du 31 janvier 2018

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	Chêne				6	4	7	11	7	5	3		1			44	76	1,73
1	Frêne		1	11	17	21	19	13	5	2	2					91	123	1,35
1	Châtaignier			3	5	7	1	1								18	22	1,22
1	Divers	6 tremble = 1Ø40, 2Ø45, 1Ø50 et 2Ø55 – 1 merisier Ø55														7	10	1,43
Observations :																160	231	1,44

Clauses particulières

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Houppiers et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 20 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 30 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre.

Débardage : par temps sec ou de gel.

Stockage : Lot Est à l'Est et lot Ouest bord de route

Délai d'exploitation : 30 décembre 2019

Délai d'enlèvement : 6 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre avisé au 15.06.2018
 40 % par Billet à Ordre avisé au 15.10.2018

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

